



Une orientation industrielle encore marquée dans les zones d'emploi du Grand Est

Le découpage du territoire en zones d'emploi permet d'étudier le fonctionnement du marché du travail local et d'en connaître l'orientation économique. Ce zonage est redéfini en 2020, et le Grand Est comprend désormais 27 zones d'emploi. L'industrie, bien qu'en déclin, est toujours très présente dans la région. Mais les importantes pertes d'emploi dans ce secteur ont durement affecté le territoire ces dix dernières années, d'autant plus qu'elles n'y sont pas compensées par le développement du tertiaire comme dans le reste du pays. La moitié des emplois du Grand Est se concentrent dans six zones d'emploi à grande agglomération. Les zones résidentielles de la région le sont surtout du fait de leur caractère frontalier. Dans celles de Saint-Louis et Thionville, ce sont plus de quatre actifs sur dix qui passent la frontière pour aller travailler. L'économie du sud et de l'ouest est diversifiée entre industrie, agriculture et emploi public.

Isabelle Manné, Flora Vuillier-Devilleurs, Insee.

Le nouveau découpage des zones d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour leur activité. C'est le zonage le plus fin pour la diffusion de statistiques sur l'emploi et le chômage.

Le découpage est réalisé conjointement par l'Insee et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), qui dépend du ministère du Travail, de l'Emploi, et de l'Insertion. Il fait l'objet de révisions régulières, le précédent découpage avait été réalisé en 2010 (encadré 1).

L'actuelle refonte tient compte des évolutions du marché du travail : depuis 2008 en effet, le taux d'actifs stables (définition) a diminué dans presque toutes les zones d'emploi définies en 2010. Dans le Grand Est, il a baissé dans toutes les zones. Cette évolution traduit l'allongement des distances domicile-travail. En 2017, selon le

nouveau zonage, le taux de stables dans la région est de 76,4 %, allant de 91,3 % pour la zone de Troyes à 40,0 % pour celle de Saint-Louis, dans laquelle réside un très grand nombre de travailleurs frontaliers.

En 2020, le Grand Est passe ainsi de 31 à 27 zones d'emploi. Aucune n'intersecte le territoire d'une autre grande région, autrement dit, il n'existe pas de zone interrégionale.

Un secteur industriel encore très présent bien qu'en déclin

La France est découpée en 306 zones réparties en sept classes de territoires économiques, à partir d'indicateurs décrivant la structure économique des emplois (encadré 2). Les 27 zones d'emploi du Grand Est se distribuent entre six de ces sept classes, aucune zone d'emploi n'étant à dominante touristique dans la région. Neuf zones ont une orientation majeure résidentielle, ce sont essentiellement les zones d'emploi frontalières. Six zones correspondent aux six grandes

agglomérations de la région autour desquelles se concentrent les emplois des fonctions métropolitaines (définition) et de gros employeurs. Les zones d'emploi de Remiremont et de Romilly-sur-Seine sont spécialisées dans l'industrie, celle d'Épervain dans l'agriculture. Enfin, neuf zones n'ont pas de dominante nette et sont classées dans la catégorie « économie diversifiée » (figure 1).

Davantage touché par la désindustrialisation que le reste du pays, le Grand Est a perdu 5 % de ses effectifs totaux entre 2007 et 2017, soit une baisse de 101 000 emplois. Près de 87 000 emplois ont été perdus uniquement dans le secteur industriel. Ce secteur accuse en effet la plus forte diminution (-21 % d'emplois). Dans la construction, le recul s'établit à 11 %, alors qu'au niveau national, la perte est très faible ; la région perd aussi des emplois dans l'agriculture (-9 %). Le développement du tertiaire est particulièrement faible dans la région (+1 %), alors qu'à l'échelle nationale, il contribue largement à compenser les pertes d'emplois.

Néanmoins, bien qu'en déclin, le secteur industriel reste encore bien présent et le taux d'emploi industriel est supérieur à celui de la France (16 % pour 12 %). L'industrie est fortement implantée sur tout le territoire, sans nécessairement prédominer en termes d'orientation économique à l'échelle des zones d'emploi. Dans chacune des différentes classes, le taux d'emploi industriel est toujours supérieur à son équivalent national, excepté pour les zones spécialisées dans l'industrie (figure 2).

Le Grand Est est particulièrement spécialisé dans la fabrication de machines et équipements, la métallurgie et le travail du bois et papier. La métallurgie, fortement implantée dans la Haute-Marne et les Ardennes, représente 2,5 % des emplois régionaux, contre 1,4 % pour l'ensemble de la France. Cette spécificité a fortement affecté la région lors du déclin du secteur. En dix ans, pour 100 emplois perdus dans le Grand Est, 17 l'ont été dans le seul secteur de la métallurgie, davantage que dans n'importe quel autre.

Remiremont a perdu près du tiers de ses emplois industriels en dix ans, la plus importante baisse de la région, passant de 28 % à 21 % d'emplois industriels entre 2007 et 2017. Sa forte spécialisation dans la fabrication de textiles l'a nettement exposée à la crise, à l'instar d'autres zones d'emploi emblématiques du secteur comme celle de Cambrai dans le Nord ; pour cinq emplois perdus entre 2007 et 2017, la zone a perdu un emploi dans ce secteur. En 2017, ce dernier représente encore 4,7 % des emplois, le plus fort taux de France.

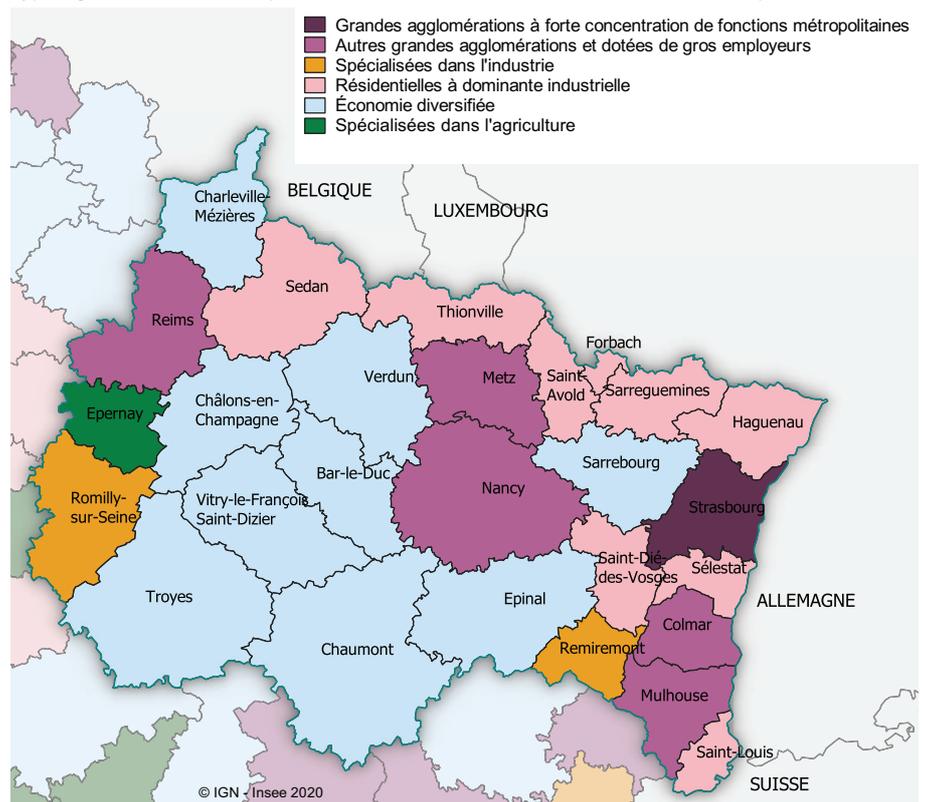
La zone de Romilly-sur-Seine a un taux d'emplois industriels de 20 %, faible cependant en regard des zones d'emplois comparables en France (26 %). Elle est aussi tournée vers l'agriculture (9 % des emplois, contre 6 % dans les zones d'emploi similaires), notamment la culture de céréales et légumineuses. La proximité de la région parisienne attire de nombreux résidents travaillant à l'extérieur de la zone, d'où son ratio emplois/actifs faible, de 0,85 (0,94 en moyenne dans les zones spécialisées dans l'industrie).

La moitié des emplois concentrés autour des grandes agglomérations

La région comprend six zones d'emploi à grande agglomération (Strasbourg, Nancy, Metz, Mulhouse, Reims et Colmar). Celles-ci rassemblent la majorité des emplois de la région (53 %) et la plupart des plus gros employeurs : hôpitaux, administrations, armées, universités, industries... Néanmoins ces grands établissements ont un poids moins important que dans les autres types de zones d'emploi, en raison du grand nombre d'emplois et d'entreprises sur ces territoires.

1 Des zones d'emploi résidentielles au nord de la région, et à l'économie diversifiée au sud et à l'ouest

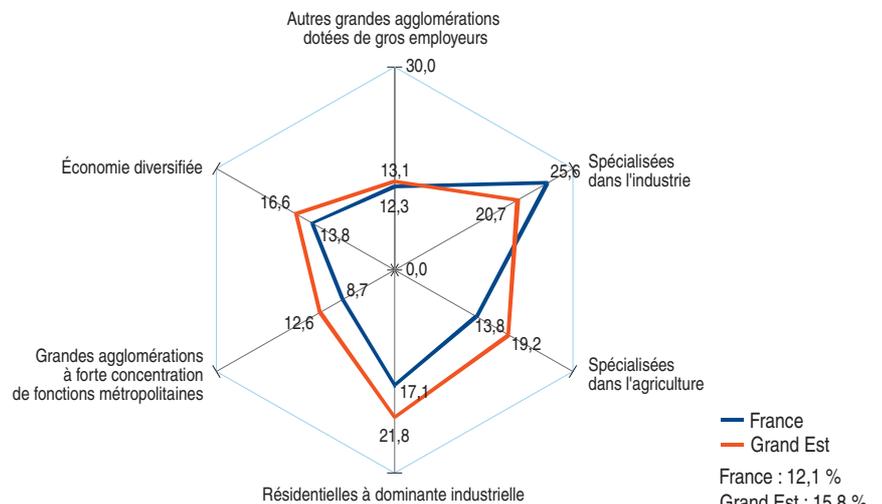
Typologie des zones d'emploi du Grand Est selon leur orientation économique



Note : une 7^e classe « zone d'emploi à forte orientation touristique » existe dans d'autres régions, mais pas dans le Grand Est. Sources : Insee, recensement de la population 2016, Clap 2015, enquête tourisme 2019.

2 L'industrie plus présente dans le Grand Est pour presque tous les types de territoires

Part de l'industrie dans l'emploi total (en %)



Lecture : dans le Grand Est, la part d'emplois industriels est la plus élevée dans les zones d'emploi classées « résidentielles à dominante industrielle » : 21,8 % des emplois en moyenne (17,1 % au niveau national). Source : Insee, recensement de la population 2017.

Ces six zones se caractérisent par des taux d'emplois tertiaires importants, en particulier une plus grande part d'emplois dans l'administration publique, une proportion de travailleurs diplômés du supérieur plus forte que dans le reste de la région (46 % à Strasbourg, 42 % à Nancy, pour 37 % en moyenne dans le Grand Est). Les emplois de cadres des fonctions métropolitaines (*définition*) y sont surreprésentés : emplois stratégiques à contenu décisionnel élevé, ils

favorisent une dynamique d'innovation et stimulent l'activité locale. En 2016, ils représentent 11,6 % de l'emploi total dans la zone d'emploi de Strasbourg, qui fait partie des grandes agglomérations à fort rayonnement, comme Paris, Lyon ou Toulouse. Plus du quart des cadres des fonctions métropolitaines du Grand Est y sont regroupés. Dans les autres zones de même type au niveau national, ces emplois constituent 18,9 % de l'emploi total. Cependant, ce taux moyen est

3 Les zones d'emploi résidentielles : moins d'actifs stables et une part élevée d'emplois industriels

Principales caractéristiques des zones d'emploi classées « résidentielles à dominante industrielle »

	Nombre d'emplois	Taux de stables (en %)	Part des travailleurs frontaliers (en %)	Part de l'industrie (en %)	Part des employés d'établissements de 250 à 5 000 salariés (en %)	Part de la sphère Productive (en %)	Niveau de vie médian (en euros)
Forbach	27 500	49,8	22,3	16,0	14,8	29,2	18 500
Haguenau	89 100	63,9	13,4	24,5	22,4	39,8	22 800
Saint-Avold	39 000	59,5	10,2	24,4	21,0	38,0	20 300
Saint-Dié-des-Vosges	28 200	76,2	0,3	21,7	17,6	33,0	19 100
Saint-Louis	28 800	40,0	47,0	21,0	20,6	35,5	29 400
Sarreguemines	44 300	65,9	12,6	23,3	23,4	37,1	21 000
Sedan	30 100	67,7	10,1	22,9	6,5	33,1	18 800
Sélestat	34 900	57,1	4,4	24,0	15,3	38,1	22 200
Thionville	82 700	43,8	44,1	17,6	19,7	27,8	21 900

Sources : Insee, recensement de la population 2017, Filosofi 2017, Clap 2015.

fortement amplifié par la zone de Paris et ses 25,4 % d'emplois de cadres de fonctions métropolitaines.

Dans les cinq zones d'emploi du Grand Est classées « autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs », les emplois de cadres des fonctions métropolitaines pèsent entre 6,8 % et 8 % de l'emploi total.

Par ailleurs, la zone de Strasbourg compte plus d'emplois que d'actifs occupés y résidant, celle de Reims est dans la même situation (ratios emplois/actifs respectivement de 1,06 et 1,04).

Dans les grandes agglomérations, les activités pour la santé humaine sont très concentrées via les grands hôpitaux, et ce particulièrement dans le Grand Est. Leur poids est plus fort dans les zones d'emploi de Colmar, Nancy, Reims, plus modestement Strasbourg.

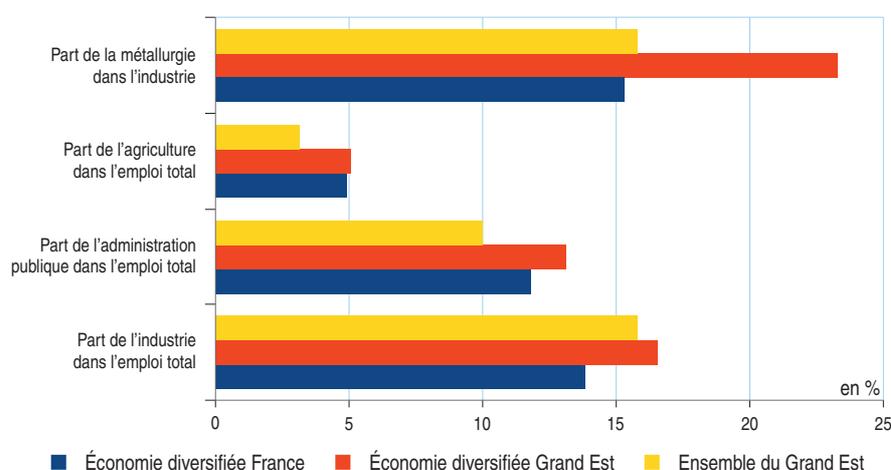
Inversement, c'est dans ces zones que l'industrie tient la place la plus faible. La part d'emploi industriel est la plus élevée dans la zone d'emploi de Mulhouse (18,1 %), du fait de la présence du seul établissement industriel de plus de 5 000 employés du Grand Est : une usine du constructeur automobile PSA, premier industriel régional, implanté également dans les zones d'emploi de Metz et de Charleville-Mézières.

Avec 16,6 % d'emplois industriels, la zone d'emploi de Colmar dépasse aussi largement la moyenne nationale de la classe (12,3 %), tandis que celles de Metz, Reims et Nancy se situent légèrement en dessous. Les orientations y sont proches des autres zones d'emploi de France comprenant une grande agglomération, bien que Metz soit davantage tournée vers la construction automobile, secteur d'activité de ses trois plus gros employeurs privés.

Une plus faible part de l'industrie dans l'emploi total, une moindre dépendance aux grands établissements, un développement du tertiaire et des capacités d'innovation sont autant de facteurs qui ont pu permettre à ces territoires de mieux résister à la désindustrialisation : la baisse de l'emploi entre 2007 et 2017 est modérée pour les cinq

4 Dans les zones à économie diversifiée, près d'un emploi industriel sur quatre dans la métallurgie

Importance de secteurs caractéristiques dans l'économie diversifiée



Lecture : dans les zones d'emploi du Grand Est classées « économie diversifiée », la métallurgie représente en moyenne 23,3 % des emplois industriels. Ce taux est de 15,3 % en moyenne dans les zones d'emploi classées « économie diversifiée » au niveau national, et de 15,8 % dans l'ensemble du Grand Est toutes classes confondues.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

« agglomérations dotées de gros employeurs » (- 4 %). La zone d'emploi de Strasbourg est quant à elle une des seules de la région où l'emploi total augmente sur cette période (+ 1,8 %).

Les zones d'emploi résidentielles majoritairement frontalières à tendance industrielle

Neuf zones du Grand Est se caractérisent par leur plus faible offre d'emplois en regard de leur population active occupée résidente, et sont dites résidentielles (figure 3). Le ratio emplois/actifs est compris entre 0,57 (Thionville) et 0,88 (Saint-Dié-des-Vosges) pour un ratio médian au niveau national de 0,8.

La fonction résidentielle de ces zones tient à leur situation, à proximité des pays frontaliers et des grandes villes, grands pourvoyeurs d'emplois, excepté Saint-Dié-des-Vosges, la seule zone non frontalière. Celle-ci doit plutôt ce ratio à une perte importante d'emplois depuis dix ans qu'à une fonction résidentielle ; il s'agit de la

deuxième plus forte baisse d'emplois de France (- 15 %), après la zone d'emploi de Saint-Claude dans le Jura.

Les zones de Thionville et Saint-Louis, respectivement proches du Luxembourg et de la Suisse où les salaires sont particulièrement attractifs, comptent les taux de stables les plus faibles. L'économie y est davantage tournée vers les activités présentes qu'au niveau national, contrairement aux autres zones d'emploi dites « résidentielles ». Ces activités représentent 37 % des emplois dans la zone de Saint-Louis, le plus fort taux régional, la demande pour ces services étant probablement stimulée par les revenus plus élevés des habitants.

Dans cette classe, le taux d'emploi industriel est le plus important de la région, bien supérieur à celui des zones d'emploi similaires en France. Il est le plus faible dans les zones d'emploi de Forbach et Thionville (16,0 % et 17,6 % d'emplois industriels), et dépasse les 21 % dans les sept autres zones. Il atteint son maximum dans les zones de Haguenau et Saint-Avold, où il représente près du quart des emplois.

Une économie diversifiée au sud et à l'ouest de la région, avec une agriculture bien présente

Le Grand Est comprend neuf territoires dits « à économie diversifiée ». Cette classe regroupe des zones où la densité de population est la plus faible du Grand Est (43 habitants/km²). Le nombre d'emplois offerts y est proche du nombre d'actifs résidents.

L'administration publique est plus représentée dans cette classe que dans toutes les autres (13 % des emplois), en raison de la présence de grands centres décisionnels : six de ces zones d'emploi abritent un siège départemental, les autres centres décisionnels à échelle régionale ou départementale étant situés dans les grandes agglomérations. Le poids de ces administrations est accru par le faible nombre d'emplois de ces territoires. La zone de Châlons-en-Champagne affiche la proportion d'emplois dans l'administration publique la plus élevée de France métropolitaine (22,9 %).

Après la classe « spécialisées dans l'industrie », les territoires « à économie diversifiée » ont connu depuis 2006 les plus fortes baisses d'emplois et d'emplois industriels (respectivement - 8 % et - 25 % en moyenne), en partie en raison du poids de la métallurgie ; celle-ci y représente près du quart des emplois industriels (23 %), et 4 % de l'ensemble des emplois, contre 2 % dans les zones d'emploi comparables au niveau national (figure 4).

Spécificité régionale particulièrement marquée dans l'ouest, ce secteur est surreprésenté dans les zones de Charleville-Mézières, Vitry-le-François/Saint-Dizier, Chaumont (où les Forges de Bologne sont le premier employeur privé) et Bar-Le-Duc (8,4 % à 4,4 % des emplois), mais aussi dans les zones résidentielles de Sedan et Thionville (9 % et 6 %).

Le secteur agricole est également développé dans l'ouest. Dans six zones champenoises,

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Grand Est, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) du Grand Est.

l'agriculture est significativement surreprésentée par rapport aux zones comparables de France (c'est aussi le cas dans celle de Colmar et celle de Sélestat). La culture de la vigne génère le plus d'emplois, suivie par les céréales et légumineuses.

Épernay est de loin la zone d'emploi la plus spécialisée de la région, 18 % de ses emplois étant occupés par la viticulture, et 7 % par la production de champagne, centralisée par l'établissement Moët

Hennessy Champagne Services qui emploie près de 1 200 personnes.

Après les zones d'emploi du Nord-Atlantique et de Lesparre-Médoc, Épernay s'avère la zone d'emploi de France métropolitaine où la part des emplois dans l'agriculture est la plus élevée (21,4 %). Son taux d'emplois industriels de 19,2 % la distingue également fortement des autres zones d'emploi tournées vers l'agriculture (13,8 % en moyenne). ■

Encadré 1

Méthode de construction des zones d'emploi

La nouvelle méthode est issue des travaux de l'institut statistique italien (ISTAT) et a été validée dans le cadre d'un groupe de travail placé sous l'égide d'Eurostat.

Les données sont issues du recensement de la population de 2016 (les zones d'emploi 2010 reposaient sur les chiffres du recensement de 2008).

Elle repose sur une méthode itérative basée sur l'analyse des liens entre communes et regroupement de communes qui doivent satisfaire certains critères : un taux de stables minimum acceptable pour une zone (60 %), un nombre d'actifs occupés minimum acceptable (15 000) et un critère fixant des seuils de façon à éviter de construire des zones telles que le taux de stables et le nombre d'actifs occupés soient simultanément faibles.

Au terme de ces itérations, certains ajustements ont lieu et peuvent conduire à dégrader légèrement

l'adéquation à ces critères. Enfin, le découpage est finalisé pour assurer un découpage d'un seul tenant.

Comme le veut la méthode européenne, le découpage s'affranchit au maximum des limites administratives, y compris des limites régionales. Alors que dans le zonage 2010, seules 11 zones transrégionales existaient en France entière, le zonage 2020 en comprend 14 (aucune dans le Grand Est).

Un des principaux effets de la révision de la méthode est un rééquilibrage en nombre d'actifs : c'est particulièrement vrai autour des grandes métropoles qui en 2010 avaient tendance à agréger de nombreuses communes. Désormais la taille de ces zones est limitée, l'ensemble est plus homogène. Par exemple, la zone d'emploi de Metz passe ainsi de 245 000 actifs de 15 ans ou plus selon le découpage 2010 à 210 000 selon le découpage 2020, celle de Reims de 167 000 à 154 000.

Encadré 2

Méthode de la typologie

L'orientation économique des territoires a été dégagée grâce à une typologie des 306 zones d'emploi françaises. Cette typologie est le résultat d'une analyse en composante principale qui extrait des axes d'analyse à partir d'un ensemble de variables visant à décrire l'orientation économique (nombre d'emplois par actif occupé, part des emplois de cadres des fonctions métropolitaines,

part des emplois dans les secteurs, part de l'emploi salarié selon la taille des établissements...). Une classification ascendante hiérarchique (CAH) permet ensuite de regrouper les zones d'emploi ayant des caractéristiques communes. Au niveau national, sept classes ont ainsi été construites, six sont présentes dans la région.

Définitions et sources

Le **taux de stables** correspond au ratio entre le nombre d'actifs travaillant et résidant dans une zone et le nombre d'actifs occupés résidant dans la zone (travaillant ou non dans la zone).

Le **ratio emploi/actif** correspond au nombre d'emplois dans la zone d'emploi par actif occupé résidant dans la zone.

L'**analyse sectorielle** de la répartition de l'emploi sur le territoire peut être complétée par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent.

Les **fonctions métropolitaines** se concentrent davantage dans les plus grandes aires urbaines. Ce sont les fonctions de gestion, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce inter-entreprises et de culture et loisirs. Le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » vise à offrir une notion proche des emplois « stratégiques ». La présence d'emplois « stratégiques » est utilisée dans l'approche du rayonnement ou de l'attractivité d'un territoire. Ces emplois « stratégiques » sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus des cinq fonctions métropolitaines.

Cette étude s'appuie sur les exploitations principale et complémentaire du recensement de la population 2016 (pour la classification), 2007 et 2017, à l'exception des données relatives à la taille des établissements qui sont issues de la source Connaissance Locale de l'appareil Productif (Clap millésime 2015), et des données relatives au nombre de nuitées qui sont issues des enquêtes touristiques (millésime 2019).

Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Yves Calderini

Rédaction en chef
Laurence Luong

ISSN 2492-4547
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Dubois M., Lefebvre M., Levy D., « L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales, *Insee Première* n° 1814, septembre 2020.
- Reynard R. et al., « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », *Insee Première* n° 1538, février 2015.
- Hecquet V., « Emploi et territoires de 1975 à 2009 : tertiarisation et rétrécissement de la sphère productive », *Économie & Statistique* n° 462-463 - 2013, janvier 2014.

